

Charte du dispositif “grandir dehors” au sein de la Communauté de Communes du Savès

1. Contexte

1.1 L'essor des activités en extérieur pour les enfants

Avec l'urbanisation croissante de nos sociétés, les activités en extérieur des enfants sont devenues plus courtes et moins fréquentes. Le contraste, ne serait-ce que d'une génération à l'autre, est saisissant. Un groupe de mères américaines a comparé le jeu de leurs enfants avec le leur au même âge. Parmi elles, 70 % ont assuré qu'elles s'amusaient à l'extérieur tous les jours. Leurs petits sortent deux fois moins fréquemment.

Paradoxalement, ce phénomène s'observe aussi bien en ville qu'à la campagne. En France, selon une enquête de 2015, quatre enfants sur dix ne jouaient jamais dehors pendant la semaine². Ces chiffres sont inquiétants, car les problèmes liés à cette sédentarité sont multiples : retard dans le développement de la motricité, perte d'équilibre, problèmes de myopie, troubles de l'attention ou encore stress chronique : un grand nombre d'études concourent pour pointer un problème sanitaire de grande ampleur, qui affecte l'ensemble des pays développés. En France, les troubles du langage et troubles du psychisme explosent depuis 2010 chez les enfants scolarisés entre 2 et 11 ans³.

Que faire pour tenter de remédier à ces maux ? Une centaine d'études - essentiellement à l'étranger, démontrent les bénéfices de la nature et plus largement des activités en extérieur sur le développement de l'enfant : libre de se mouvoir et de se dépenser, l'enfant développe davantage sa motricité. L'air pur qu'il respire contribue à le rendre en meilleure santé. Son stress diminue, et ses relations sont plus apaisées⁴. Dehors, ces études montrent que l'attention augmente, de même que la mémoire. La créativité est fortement stimulée, l'environnement naturel étant bien plus riche et ouvert que celui d'une

1. « An Investigation of the Status of Outdoor Play », Contemporary Issues in Early Childhood, n° 5, 2004, p. 6880. Rhonda Clements du Manhattanville College de New York

2 « La pratique de jeux en plein air chez les enfants de 3 à 10 ans dans l'Étude nationale nutrition santé », rapport publié en 2015 par l'Institut de veille sanitaire – devenu Santé publique France en mai 2016.

3 Données de 2018 de la direction générale de l'Enseignement scolaire

4 White & Stoecklin, 1998, cité dans Paul Tranter & Karen Malone, « Geographies of Environmental Learning: An Exploration of Children's Use of School Grounds », Children's Geographies, février 2004.

salle de crèche ou de classe. Les enfants par ailleurs gagnent plus rapidement en autonomie, en faisant preuve d'initiative et en prenant parfois des risques, ils renforcent leur capacité de résilience, et apprennent aussi à coopérer ensemble. Bref, tout montre que la nature n'est pas seulement bonne pour la santé, mais qu'elle contribue à l'épanouissement global de l'enfant, d'un point de vue physique, psychologique, émotionnel et intellectuel⁵.

On comprend dans ces conditions, pourquoi les crèches, jardin d'enfants et écoles dites "dans la forêt" se multiplient en Europe et dans le monde. Aux Etats-Unis, au Japon, en Turquie, en Espagne, en République tchèque, en Italie, au Canada ou encore dans tous les pays Scandinaves, ces structures d'accueil proposent aux enfants d'apprendre dehors, au moins un jour par semaine et parfois toute la semaine. On en dénombre déjà plusieurs milliers en Europe, parfois soutenues par le secteur public au niveau local ou national. Au Royaume-Uni, apprendre dehors est officiellement encouragé dans toutes les écoles publiques, et identifié comme une manière de suivre le programme au même titre que la classe dehors, et souvent jugé par les inspecteurs comme une excellente manière de le faire⁶. En Allemagne, on dénombre plus de deux mille écoles qui proposent des sorties au moins hebdomadaires sur le temps de garde ou le temps scolaire. Au Danemark, où les écoles dans la forêt représentent 20% des écoles maternelles, les écoles en extérieur font partie intégrante du paysage scolaire.

1.2 Les actions en France

Au sein de l'Éducation nationale

Académie de Poitiers

En France, des enseignants d'écoles publiques mènent des expérimentations, qui font déjà des émules. À Pompaire, dans les Deux-Sèvres, une professeur des écoles a commencé à faire classe dehors en 2010, une matinée par semaine dans un terrain communal. Devenue conseillère pédagogique, Crystèle Ferjou forme depuis 2016 d'autres enseignants qui veulent se lancer. Un groupe de travail a été constitué sur la classe dehors⁷ et des échanges sur le sujet sont régulièrement organisés par Canopé⁸ à destination des enseignants. Le sujet a pris un relief tout particulier suite au déconfinement de mai 2020. Laurent Marien (IA-IPR) a ainsi pris l'initiative d'inscrire une formation "Enseigner dehors" au Plan académique de formation. Désireuse de soutenir ces initiatives, la Rectrice de l'Académie de Poitiers a visité en juin dernier une classe dehors à Pompaire.⁹

Académie de Besançon

⁵ Moina Fauchier-Delavigne, Crystèle Ferjou, Emmenez les enfants dehors, Robert Laffont, 2020

⁶ Voir les avis OFSTED sur les écoles dans la forêt, voici quelques exemple :

<http://www.littleforestfolk.com/ofsted> ; <https://files.ofsted.gov.uk/v1/file/50145919>

⁷ Apprenons dehors! Propositions du groupe de travail départemental 79 -

<http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden79-pedagogie/spip.php?article1047>

⁸ Paroles d'expert - Faire classe dehors -

<https://atelier-canope57.canoprof.fr/eleve/.Podcasts/ParolesExpert/>

⁹ Pompaire. « Faire la classe hors de la classe »

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/pompaire-79200/faire-la-classe-hors-de-la-classe-a000d939-76b0-467a-9e2f-c24cfdb71580>

En Bourgogne Franche Comté, une Recherche Action Participative Nationale « Grandir avec la Nature - Études Critiques et Recherches sur les Interactions Formatives avec la Nature (ÉCRIN) »¹⁰ a débuté en 2018. Elle porte sur 64 classes d'écoles primaires et maternelles, 2 crèches, 2 accueils périscolaires, 10 classes vertes et un séjour de vacances "plein air" (pour adolescents) sont engagés dans la recherche-action nationale. Depuis le printemps 2020, 7 classes supplémentaires du Doubs sont accompagnées. Une dizaine de classes supplémentaires vient d'intégrer la démarche dans l'académie de Besançon. Dans le même temps, un partage d'expérience et de formation est pensé pour développer les projets d'écoles dehors dans les autres départements de la région, dans l'académie de Besançon, puis de Dijon.

Cette Recherche Action a déjà mis en évidence la compatibilité de l'apprentissage scolaire avec les objectifs définis par l'Éducation nationale lorsqu'il se déroule à l'extérieur. À titre d'exemple, Élise Sergent, professeure des écoles dans le Doubs, a fait classe dans une forêt proche de son école une fois par semaine durant l'année 2018-2019. Elle relate qu'elle a pu faire toute la production d'écrits du programme (grammaire, orthographe, conjugaison), travailler davantage le langage oral, faire pratiquer autrement le sport en aménageant des espaces dans la forêt mais aussi mettre en pratique facilement l'éducation morale et civique. Dans le prolongement de cette action, le Pardie (éducation nationale), le Graine et la FCPE se sont rapprochés pour signer une charte, qui sera signée par le Recteur, cet automne. Elle servira de cadre pour les enseignants engagés dans la démarche d'école dehors.

Académie de Paris

À Paris, une classe maternelle de l'école Émile Bollaert dans le 19^{ème} arrondissement mène un projet de classe dehors, au Parc de la Villette. Ce projet, mené en lien avec la CARDIE Île-de-France, dispose déjà d'une fiche innovathèque, qui s'accompagne d'une grille de validation, pour s'assurer des acquis des enfants en lien avec le programme¹¹.

Autres académies impliquées (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand)

Depuis le déconfinement, les publications se sont multipliées, à la fois pour faire état des initiatives au sein de l'Éducation nationale et pour produire des ressources permettant de suivre des programmes spécifiques. C'est ce à quoi se sont notamment employées les Académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand. Nous pouvons notamment citer :

- Un dossier "tous cycles" constitué par l'IEN Académique chargée de Mission pour l'École Maternelle et la CPC ASH de l'Allier¹².
- Un dossier sur l'enseignement des langues vivantes à l'extérieur, constitué par un

¹⁰ Structures impliquées dans la recherche-action : Réseau École et Nature – Institut de Formation Recherche en Éducation Environnement – Université de Montpellier, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Education et Formation – Réseau d'Éducation à l'Environnement Bretagne – Agence Française pour la Biodiversité- GRAINE Bourgogne Franche Comté

¹¹ Fiche innovatheque :

<https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/6937>

¹²

<https://mediascol.ac-clermont.fr/drane-clermont/2020/05/24/lecole-du-dehors-enseigner-a-ciel-ouvert>

groupe de conseillères départementales en langues vivantes de l'Académie de Lyon¹³

- Des ressources additionnelles partagées par l'Inspection de l'éducation Nationale à Voiron (Académie de Grenoble)¹⁴.

Dans le domaine de la petite enfance

Le rapport des 1000 premiers jours commandé par le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles et rendu en Septembre 2020 consacre dans ses recommandations un chapitre entier aux vertues des activités en extérieur pour les enfants. Il souligne que "de nombreuses études ces 20 dernières années ont mis en évidence le rôle positif de la nature sur le développement de l'enfant (...). En jouant dans la nature et avec la nature, les enfants développent leur curiosité, leur imaginaire, leur vocabulaire, leur dextérité motrice, etc. Le contact avec l'environnement naturel a des effets directs sur les apprentissages, notamment grâce aux effets sur l'attention, la baisse du stress, la joie, et la motivation. Ces effets sont particulièrement marqués pour les plus démunis. En outre, le jeu en extérieur et en pleine nature permettant les jeux de groupes plus facilement qu'à l'intérieur, est bénéfique pour le développement émotionnel et social des enfants, le suivi des règles collectives, l'intégration du point de vue des autres, et donc le contrôle exécutif." Le rapport ajoute que "L'accueil du jeune enfant et de ses parents doit être une problématique considérée dans l'aménagement de l'espace public."

¹⁵

Des structures d'accueil à la petite enfance proposent déjà des activités en extérieur régulières. C'est le cas du Monde de Zarafa par exemple, qui est le plus gros établissement d'Angoulême dédié à la petite enfance. Il réunit une crèche, une halte-garderie, un lieu d'accueil parents-enfants, une salle d'activité du relais d'assistantes maternelles. Des sorties hebdomadaires y sont organisées.

1.3 Contexte lié à la COVID et aux protocoles sanitaires présents et futurs

Les protocoles sanitaires qui s'imposent aux établissements accueillant des enfants et des adolescents sont encore relativement contraignants : nécessité d'aérer très fréquemment les pièces, limitation du brassage, distanciation, nettoyage et désinfection... Dans ce contexte le fait que les enfants soient dehors plutôt que dedans paraît tout à la fois plus simple et plus sûr. D'autant que les risques de transmission du coronavirus sont confirmés par l'OMS et sont accrus dans les espaces fermés.

2. Vision du groupement

2.1 Vision

« Grandir dehors », ce titre résume à lui seul l'ambition du projet qui est de permettre aux enfants à la fois d'apprendre, de se développer et de s'épanouir dehors, hors des murs,

¹³ <https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article587#>

¹⁴ <https://ien-voiron-3.web.ac-grenoble.fr/article/educer-et-enseigner-dehors>

¹⁵ <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf> - p27

au contact de la nature. Ce projet concerne tous les temps scolaires, péri-scolaires et extrascolaires de la journée de l'enfant ou du jeune de 0 à 18 ans vivant sur le territoire du Savès.

Cette approche visant la continuité éducative traduit la démarche collective de l'ensemble des acteurs de cette charte. Le projet se propose notamment de faciliter et d'encourager la classe dehors, en garantissant aux enfants l'acquisition des savoirs fondamentaux durant le temps scolaire, conformément aux programmes de l'Education nationale. Cette démarche s'adresse également à tous les services accueillant du public jeune (crèche, accueils de loisirs, actions jeunes...)

La présente charte établit un socle d'objectifs et d'engagements réciproques, co-construit et partagé, pour définir entre autres un plan d'action commun pour faire sortir les enfants dans la nature et donner une cohérence à l'ensemble des activités proposées en extérieur.

Ce projet unique à l'échelle nationale par son caractère intégré et transversal est le fruit d'un travail coopératif étroit entre tous les partenaires signataires, dans le respect des engagements, missions et obligations de chacun.

2.2 Membres du groupement

Communauté de Communes du Savès

Pour servir au mieux le territoire du Savès, 32 communes unissent leurs forces à travers leurs compétences variées : développement économique, aménagement du territoire, voirie (hors centre bourg), création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, petite enfance, enfance, jeunesse, écoles, et fourrière animale. 47 conseillers communautaires œuvrent ensemble pour préparer un avenir dynamique pour le Savès.

Caisse d'Allocations Familiales du Gers

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Gers assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf du Gers contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En étant attentif aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Education Nationale et Cardie

La CARDIE de l'académie de Toulouse est une cellule académique pilotée par deux inspecteurs Conseillers Académiques en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) et chargée, sous l'autorité du Recteur, des questions d'innovation et des expérimentations. Le CARDIE travaille en lien avec les autres services académiques et les corps d'inspection (IA-DASEN, inspecteurs territoriaux). Les membres du CARDIE repèrent, impulsent et accompagnent les actions innovantes et les expérimentations pédagogiques menées dans l'académie.

Au niveau local, l'I.E.N. (inspecteur de l'éducation nationale) pilote l'action pédagogique sur la circonscription dont il a la charge. Il est placé sous l'autorité de l'I.A.-D.A.S.E.N. et est amené à travailler avec les acteurs de l'Éducation nationale, dont les C.A.R.D.I.E., ainsi que les partenaires extérieurs.

Service de la Jeunesse Des Sports et de la Vie Associative de la DDCPP du Gers

Le service JSVA de la DDCSPP est un service de l'État qui permet d'assurer un accompagnement de proximité des structures au service de l'enfance et de la jeunesse et la mise en œuvre des politiques publiques tout en répondant aux contextes territoriaux et aux attentes des usagers, et des partenaires locaux.

3. Objectifs de la charte

- Clarifier les engagements de chaque partenaire du projet et s'assurer de les respecter.
- Définir de façon concertée un **plan d'action commun** (lieux, acteurs volontaires, objectifs, calendrier, gouvernance et indicateurs de suivi, évaluation des résultats) pour promouvoir les activités extérieures des enfants, de façon durable, en prenant en compte tous les temps de l'enfant au sein de la Communauté de Communes du Savès.
- Établir les **conditions** nécessaires à la conduite des actions inscrites dans le plan d'action et dans le respect des missions de chaque partenaire.

- Poser les conditions permettant de s'assurer de la **plus-value du projet pour les apprentissages des élèves** en amont et durant sa mise en oeuvre, tout en veillant à associer les familles.
- Permettre aux professeurs de contribuer aux apprentissages des enfants lorsqu'ils encadrent les activités des enfants sur le temps scolaire. Garantir que ces apprentissages s'inscrivent dans le cadre du programme.

4. Engagements reciproques

Communauté de Communes du Savès

- Mise à disposition des installations, du matériel et des agents pour les projets autour de la nature.
- Aménagement des locaux (ex: végétalisation des cours de récréation) et des espaces (ex: création d'un potager) dans les structures.
- Accompagnement des communes pour la valorisation d'espaces extérieurs pouvant accueillir les activités et le développement des itinérances douces.
- Accompagnement des équipes d'animation sur les projets (formation, incitation à la coconstruction des projets, mise à disposition d'outils pédagogiques...).
- Valorisation et communication des actions menées en direction des familles et des autres acteurs.
- Valorisation des actions réalisées à travers le plan climat air énergie territorial du territoire.
- Animation du comité de pilotage et de suivi.

Caisse d'Allocations Familiales

- Apport de son savoir-faire et son expérience en matière de conventions d'objectifs territoriales pour l'élaboration d'un projet social avec les partenaires locaux et plus particulièrement les collectivités ;
- La mobilisation de ses équipes et plus particulièrement les chargées de développement territoriaux proposant des services d'ingénierie sociale ;
- Mise à disposition de données statistiques Caf et ressources informationnelles, retenues dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux » notamment dans le cadre de la convention territorial globale gersoise des solidarités (CTGGS) avec le Conseil Départemental, la Cnam, la MSA, l'UDCCAS et la Caf ;
- Le financement de chargés de coopération territoriale, permettant l'organisation, l'animation et à mise en œuvre de la méthodologie des projets de territoire ;
- Ses financements mobilisables pour les actions et projets liés aux besoins identifiés à l'échelle de l'intercommunalité.

Education Nationale et Cardie

- Accompagnement des professeurs des écoles par les corps d'inspection pour s'assurer des contenus des programmes en extérieur à différents moments :
 - par la validation des formations et des documents mis à disposition des professeurs des écoles.
 - par la validation *in fine* des supports pédagogiques pour faire classe dehors, en lien avec des conseillers pédagogiques de la circonscription et/ou de manière horizontale (entre pairs).
- Mise à disposition de ressources pédagogiques pour les professeurs des écoles.
- Incitation au partage et à l'échange de pratiques entre pairs.
- Dans toute la mesure des disponibilités et des budgets existants, mise en place d'une formation des professeurs des écoles par l'IEN ; cette formation pourrait éventuellement être intercatégorielle.
- Facilitation de la mutualisation des formations organisées par les autres partenaires faisant partie ou étant en lien avec l'Education nationale dans d'autres académies.
- Élaboration d'un protocole d'évaluation co-construit avec les différents acteurs.
- Une fois le projet bien avancé, sans doute à N+1, valorisation des actions menées par les équipes de professeurs des écoles à la journée académique de l'innovation pédagogique et déclaration du projet dans la base nationale Innovathèque.
- Cette charte ne préjuge pas de la recevabilité du projet au titre de l'expérimentation (cadre juridique permettant de déroger au cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne l'organisation scolaire), celle-ci étant soumise à un protocole spécifique d'examen et de validation ; le cadre de travail que la charte définit vise toutefois à en faciliter la validation. *NB : s'il ne comporte pas d'aspect dérogatoire, le projet peut être conduit sans requérir l'accord des autorités académiques.*

Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports (DDCSPP / DSDEN)

- Formation et sensibilisation des acteurs éducatifs (organisation de formations intercatégorielles dans l'animation " Promotion des activités extérieures").
- Participation à la réflexion sur le projet.
- Accompagnement des élus et des acteurs éducatifs du territoire à travers le PEDT.
- Sensibilisation et formation des élus, des familles et des acteurs éducatifs au cadre réglementaire concernant les pratiques des activités d'extérieures.
- Participation à la création de liaison plus importante entre le temps scolaire et périscolaire (EN/CC).

5. Gouvernance et suivi

2 groupes sont envisagés :

- Un comité de pilotage, représentatif des partenaires signataires, qui analyse, discute et planifie les actions, sur la base des rapports émis par le comité technique.
- Un comité technique, en prise avec les acteurs du terrain, qui recueille les informations auprès de chaque établissement, et produit une synthèse pour le comité de pilotage. Les modalités de fonctionnement de ce comité seront détaillées dans le plan d'action.

5.1 Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé de 2 ou 3 personnes par partenaire.

Pour la CC du Savès :

- Le président de la CCS
- Les vices présidents de la CCS en charge de la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que les écoles
- La Chargée de coopération Territoriale
- Le responsable Enfance Jeunesse

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- La responsable de l'action sociale
- La chargée de développement du Territoire

Pour l'Education nationale :

- L'IEN (ou son représentant qui peut être un conseiller pédagogique)
- Un représentant des professeurs (une coordonnatrice ou un coordonnateur qui peut être la Directrice ou le Directeur) + un membre de l'équipe CARDIE

Pour le service départemental Jeunesse, Engagement et sport :

- La cheffe de service
- La ou le conseiller.ere en charge du secteur

5.2 Fréquence

Ce comité se réunira avant chaque période de vacances scolaires.

6. Calendrier indicatif

Deux calendriers sont prévus :

Un premier allant jusqu'à décembre 2020 qui comprend :

- la finalisation du plan d'actions
- la mise en oeuvre des actions jugées prioritaires

- le bilan intermédiaire

Un second, moins précis, allant jusqu'à Juin 2021, qui comprend :

- la mise en oeuvre des actions prévues en 2021
- Progressivité dans le déploiement des actions avec les structures volontaires, en accord avec les saisons.

Fait à Samatan, le 6 octobre 2020

Madame Sabine Aligé

Conseillère Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) - IEN EG Anglais - Lettres - Académie de Toulouse

Monsieur Farid Djemmal

Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers

Monsieur Frédéric Guillot

Directeur adjoint de la DDCSPP du Gers

Monsieur Laurent Helius

Conseiller Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) - IA-IPR Anglais - Académie de Toulouse

Monsieur Hervé Lefèbvre

Président de la Communauté de Communes du Savès

Monsieur Thierry Saint-Luc

Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers

Annexe



GRANDIR DEHORS

—

Résultat des ateliers de travail en vue de l'élaboration d'un plan d'action

Ce document constitue une base de travail, qui devra être complétée pour aboutir à un plan d'action validé par le comité de pilotage.

Octobre 2020

0. Contexte

1. Principales actions envisagées

- 1.1 Actions à mettre en oeuvre avant fin 2020
- 1.2 Actions à mettre en oeuvre avant mars 2021
- 1.3 Actions à mettre en oeuvre au printemps 2021

2. Calendrier du projet

3. Annexes

Ensemble des problématiques et des solutions.

0.Contexte

Le projet "Grandir dehors" vise à **permettre aux enfants de grandir et d'apprendre à l'extérieur**, si possible dans un cadre naturel. Il s'est imposé aux différents acteurs de l'enfance et de la petite enfance intervenant au sein de la Communauté de Communes pour deux raisons:

- La première est d'ordre conjoncturelle, **la crise sanitaire** amenant tous les établissements à imaginer d'autres espaces d'apprentissages, les seules classes ne pouvant plus suffir et s'avérant du reste moins sûres que les espaces extérieurs.
- La seconde raison est d'ordre plus **structurelle**, l'apprentissage en extérieur répondant aux besoins de l'enfants et contribuant à son épanouissement physique, émotionnel et intellectuel.

Le projet s'inscrit donc dans deux temporalités. À court terme l'enjeu est d'accompagner efficacement les professionnels de l'enfance et la petite-enfance, et de leur **donner des outils pour concilier l'application des protocoles sanitaires et le bien-être des enfants**. À long terme l'enjeu est de créer un **cadre favorable à l'apprentissage en extérieur**, notamment au travers des activités proposées.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les élus et les agents de la Communautés de Commune du Savès ont souhaité co-construire le projet avec leurs partenaires institutionnels : Caisse Allocations Familiales, Éducation nationale, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et la Protection maternelle et infantile (PMI).

Cette co-construction a débuté par l'organisation de **deux ateliers**. À cette occasion, un travail approfondi a été fait pour faire ressortir toutes les problématiques liées aux activités scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires de l'enfance et de la petite-enfance en extérieur. Des solutions ont été apportées et détaillées.

Ce document présente ces solutions. Certaines sont **priorisées**, d'autres ne le sont pas, soit parce qu'elles n'ont pas été (encore) jugées prioritaires, soit parce que - dans le temps imparti - les participants n'ont pas eu le loisir de les explorer davantage.

C'est dire que **ce document n'est qu'une ébauche** de ce que sera le plan d'action : les solutions prioritaires peuvent être complétées par d'autres. Leur intitulé et leur contenu par ailleurs doit être précisé.

Ce document présente néanmoins présente deux intérêts déterminants :

- il manifeste la volonté de chacun de **s'investir activement** dans le projet durant l'année 2020-2021
- et il détermine précisément **les contours du plan d'action** qui sera mis en oeuvre.

1.0 Pilotage

François Penin et Matthieu Chéreau ont un rôle d'animation et sont à ce titre chargés d'aider toutes les parties prenantes à faire avancer ce projet. Qu'est ce que cela signifie concrètement ?

Ce qu'ils font : Nous **coordonnons et facilitons les échanges** entre les différents acteurs du projet. Nous **collectons les informations et/ou nous mettons à disposition des outils** pour. Nous organisons (si besoin il y a) **des actions terrains** pour collecter les informations et engager les acteurs. Nous **mettons en forme**, le cas échéant, la matière produite afin de la rendre accessible à tous.

Ce qu'ils ne font pas : Nous **ne produisons pas le contenu du projet**. Nous n'organisons pas les échanges au sein des groupes de travail. Chaque groupe est autonome, responsable et s'organise autour de sa production et respecte des délais.

Comment allons-nous travailler ?

- **Espace de stockage**

L'ensemble des documents de travaux et des livrables seront partagés et accessibles sur l'espace de stockage (Google Drive) de la Communauté de Communes du Savès

Disponible ici [L'enfant dans la nature](#)

- **Espace de discussion**

Pour limiter les emails, et optimiser les partages d'informations, nous vous proposons de choisir un canal privilégié pour échanger : Teams, Whatsapp ou autre. [Merci de prendre 10 secondes pour choisir](#). Ce canal sera utilisé une fois le projet lancé.

Pour vous aider à vous organiser au sein de vos cercles de travail voici les contacts de chacun, merci au besoin de compléter ou modifier ces informations.

Nom Prénom	Rôle	Numéro direct	Mail
Hervé Lefebvre	Président, Communauté de Communes du Savès	06 87 36 52 49	monsieurlemaire@sa matan-gers.com
Annabelle Cayrecastel	Chargée de coopération territoriale, Communauté de	06 26 84 93 52	annabelle.cayrecastel @ccsaves32.fr

	Communes du Savès		
Thierry Bonnefoi	Communauté de Communes du Savès	06 80 06 30 16	bonnefoi.thierry@outlook.com
Stéphane Moneta	Responsable du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Savès	06 25 50 15 59	stephane.moneta@ccsaves32.fr
Nadine Canton	Inspectrice départementale jeunesse et sports - Chef de service	06 01 36 26 41	nadine.canton@gers.gouv.fr
Lucie Assemat	DDCSPP - Conseillère d'éducation jeunesse et sport	06 42 58 16 79	Lucie.assemat@gers.gouv.fr
Florence Commelin	CAF - Pôle développement des territoires, directrice		florence.commelin@cafauch.cnafmail.fr
Nawal Tahir	CAF - Pôle développement des territoires, conseillère technique	06 13 99 82 62	nawal.tahir@cafauch.cnafmail.fr
Alain Marque	Education nationale - IEN	06 43 14 87 49 - quels enseignants associer à ce travail ?	alain.marque@ac-toulouse.fr
Sabine Aligé	Education nationale CARDIE - conseillère du Recteur pour l'innovation	06 24 97 03 15	sabine.alige@ac-toulouse.fr
Denis Tajan	Education nationale Référent innovation du département	06 23 17 07 50	Denis.Tajan@ac-toulouse.fr
Laurent HÉLIUS	Education nationale CARDIE - conseiller du Recteur pour l'innovation	06 82 53 55 37	cardie@ac-toulouse.fr

1.1 - Principales actions prioritées

Les actions sont organisées selon plusieurs niveaux de priorité.

À mettre en oeuvre :

- avant fin 2020
- avant fin mars 2020
- et avant fin juin 2020.

Une ou plusieurs personnes sont garantes de leur mise en oeuvre.

Ce tableau est un documents de travail. Libre à vous de le modifier, faire des commentaires afin de contribuer à son amélioration.

ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	DATE MISE EN OEUVRE
Rédaction et signature d'une charte de partenariat : sécuriser les acteurs terrains par un engagement clair de partenariat en précisant les rôles de chacun, les attentes, un plan d'action, la temporalité du projet, le rôle de chaque acteur terrain et le rendre co-acteur.	Hervé Lefebvre, Alain Marque, Nadine Canton, Nawal Tahir et Thierry Bonnefoi	Octobre 2020
Charte sur les conditions d'accueil et de sécurité co-construite et co-signée par les acteurs éducatifs et élus.	Annabelle Cayre Castel et Stéphane Moneta	Avant fin 2020
En amont, associer systématiquement les profs dans la conception des cours et activités dispensés hors classe, en évitant de leur demander une simple "validation" d'un cours déjà créé par un tiers extérieur (complémentarité des apprentissages entre intervenants extérieurs et enseignants). Définir les modalités de l'accompagnement des profs par étape. Etape 1 : clarification des modalités de mise en oeuvre du dispositif :	Nadine Canton, Sabine Aligé, Vincent Lavanant	Avant fin 2020

<p>- quels temps ? (temps scolaire, temps périscolaire) - quelle répartition du temps entre les différents acteurs ? - quels contenus ? => Question centrale si l'on est sur du temps scolaire. Dans ce cas, lien obligatoire avec les programmes. - passer à l'étape 2 => Si l'on est exclusivement sur le temps périscolaire : il suffit de concevoir un projet éducatif en lien avec le projet d'école. - passer à l'étape 3</p> <p>Etape 2 : planification (longue phase de préparation de séances adaptées)</p> <p>Placer les professeurs au centre de cette étape. Leur expertise pédagogique est requise pour construire des séances de cours "hors classe" en lien avec les programmes.</p> <p><u>!</u> TEMPS : créer un cours est chronophage. Solliciter les professeurs le soir ou le mercredi après-midi est très délicat. Piste de la mutualisation, mais les forces vives peuvent manquer. Sinon, mutualisation de ressources issues d'autres projets similaires en France ?</p> <p>Etape 3 : mise en oeuvre et régulation</p> <p>Evaluation au fil de la mise en oeuvre Si sur le temps scolaire : des allers-retours entre planification et mise en oeuvre (et évaluation)</p>		
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

<p>Inscription du projet dans une action du projet d'école permettant de faire le lien avec le PEDT et la CTG pour contractualiser cette démarche de coconstruction et l'inscrire durablement pour une période de 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respecter le cadre institutionnel et réglementaire de chaque acteur mais accepter aussi de l'innovation dans le cadre de l'expérimentation et d'adapter les règlements dans les limites légales, à travers la co-construction ● S'assurer que le volume horaire réglementaire par discipline est globalement préservé (construction en transversalité) de manière à traiter les programmes ● Vérifier dans le projet d'école la partie commune avec le projet pédagogique de l'ALAE et à l'identique dans le projet Péda ALAE, vérifier la partie commune avec le projet d'école. ● Réunir le copil PEDT régulièrement, et traiter le point du relais à cette occasion ● Définir dès le départ le rôle de chaque co-acteur et son apport dans le projet ainsi que les articulations/interfaces avec les autres acteurs. ● Qui fait quoi ? Comment le fait-il ? Avec quel autre partenaire interagit-il ? 	<p>Hervé Lefebvre, Nadine Canton, Alain Marque, Florence Commelin ?</p>	<p>Avant fin 2020</p>
<p>Faire vivre le PEDT et la CTG et que chaque partenaire s'implique dans les instances PEDT/CTG en nommant un.e coordinateur. trice /animateur.trice reconnu.e et identifié.e par toute la communauté éducative qui réunit le COPIL PEDT /CTG régulièrement</p>	<p>Annabelle Cayrecastel, Lucie Assemat</p>	<p>Avant fin 2020</p>
<p>Entamer une réflexion sur promotion des activités extérieures des jeunes. Déterminer les modalités de promotion et valorisation du projet en arrêtant une stratégie de communication claire</p>	<p>*à compléter</p>	<p>Avant fin 2020</p>
<p>Action au fil de l'eau, dès fin 2020 : les phases de régulation réellement co-construites, organisées et structurées de façon régulière - expertise IEN</p>	<p>*à compléter</p>	<p>Avant fin 2021</p>
<p>Constituer pour le suivi du projet un comité technique : un groupe en prise avec les acteurs du terrain qui recueille les informations auprès de chaque établissement, et produit une synthèse pour le comité</p>	<p>*à compléter</p>	<p>Avant fin 2021</p>

<p>de pilotage) - La synthèse comportera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les actions mise en oeuvre présentées par chaque institution responsable ○ Les résultats positifs ○ Les obstacles rencontrés ○ Les ajustements à prévoir ○ Les prochaines actions ○ Le calendrier à réviser 		
<p>Temps de sensibilisation et de découverte dans la nature avec les parents et les enfants</p>	*à compléter	Avant Mars 2021
<p>Sécurité des lieux (présence des chasseurs) - Communication auprès des chasseurs, des propriétaires privés...Mise en place d'un calendrier (périodes de chasse, périodes de sorties des enfants...)</p>	*à compléter	Avant Mars 2021
<p>Sensibilisation des maires pour l'aménagement des espaces extérieurs, l'accessibilité. Inciter les Communes à développer l'accès à la nature y compris par les familles notamment par la commission école. Recréer du lien entre école et Commune e des passerelles entre Communauté de Communes et Communes. Lister auprès des communes / collectivité des lieux accessibles et sécurisés.</p>	*à compléter	Avant Mars 2021
<p>Donner des garanties solides en termes d'apprentissage en précisant un cahier des charges ainsi que les modalités d'évaluation et de régulation</p>	*à compléter	Avant Mars 2021
<p>Créer et mettre en oeuvre de nouveau temps de concertation entre les équipes des ALAE et les équipes enseignantes en plus des 3 conseils d'écoles</p>	*à compléter	Avant Mars 2021

<p>S'assurer d'un temps de formation conjoint (conseiller.ère.s pédagogiques, animateur.trice.s, profs...) en mettant en place de formation propre mais aussi de formation mutualisée intercatégorielle entre les partenaires, en s'appuyant sur les coopérations déjà existantes en termes de formation, mais aussi en créant des formations intercatégorielles autour de projet communs (éco-école/éco-centre de loisirs). Former les acteurs éducatifs / de terrain dans l'intérêt de l'inclusion de l'enfant.</p>	<p>*à compléter</p>	<p>Avant Juin 2021</p>
<p>Aménager le territoire pour simplifier l'accès à la nature, y compris par les familles.</p> <p>Pour ce faire, associer étroitement les communes à la mise en oeuvre du projet (aménagement, acteurs associatifs, relais auprès des familles...)</p>	<p>*à compléter</p>	<p>Avant Juin 2021</p>

1.2 Calendrier projet : Vos prochaines étapes

Pour plus de clarté sur qui fait quoi, quand, nous avons créé ce calendrier. Il offre une vision sur vos actions directes **à court terme**.

Le premier objectif est de parvenir à **une charte validée d'ici fin octobre**. Cela implique que le texte passe successivement dans les mains de chaque partenaires, et qu'en parallèle les équipes en charge de chaque actions jugée prioritaires précises les actions dont elles auront la charge.

Pour rédiger la charte, nous organisons cet été des navettes pour permettre à chaque institution d'apporter sa contribution. Si quelqu'un n'est pas disponible durant les phases de travail indiquées, il pourra apporter sa contribution à un autre moment, le document étant accessible à tous, tout le temps.

Si pour une raison ou pour une autre, vous ne souhaitez pas, ou ne parvenez-pas à éditer la charte, libre à vous de la télécharger, de l'éditer sur word, et de l'uploader sur Google Drive pour permettre aux autres membres de l'éditer à leur tour.

DATE	ÉTAPES	VOS ACTIONS
	<p>À définir une fois la charte signée. L'enjeu sera de planifier la rédaction collaborative du plan</p>	

	d'action	
--	----------	--

3. Annexes

Ensemble des problématiques et des solutions évoquées dans le cadre des deux ateliers.

Durant l'atelier, certaines solutions n'ont pas pu être approfondies. Cela ne signifie en rien qu'elles ne doivent pas figurer dans le plan d'action.

Nous vous invitons donc à :

1. Reconsidérer à nouveau les actions listées, en les commentant.
2. Pour les membres de chaque thématique, à synthétiser les commentaires et à nous communiquer les actions à intégrer.

PROBLÈME	ACTION SÉCURITÉ / ESPACES / ACCES	RETOURS DES PARTICIPANTS
Comment assurer l'accès à tous les enfants quelles que soient leurs singularités ?	Assurer un coût zéro pour les familles : fournir l'équipement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi un coût zéro ? La gratuité est-elle la bonne stratégie ? Un coût minime serait à mon sens plus adapté • Mettre en place des solutions de prêt d'équipement
Comment assurer l'accès à tous les enfants quelles que soient leurs singularités ?	Adapter les sorties en fonction des diversités physiques des enfants	Et aussi prévoir des accompagnateurs formés pour des sorties moins adaptées (ex: randonnée)
Comment pourrait-on assurer un cadre serein aux équipes souhaitant s'impliquer ?	Soutenir et promouvoir les initiatives des encadrant.e.s	Dans quels cadres est-ce possible ?
Comment pourrait-on assurer un cadre serein aux équipes souhaitant s'impliquer ?	Mettre en place des échanges de pratiques/savoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Construire en intersectoriel • Donner du temps à chaque acteur dans leur temps de travail pour ces échanges • Sur des temps suffisamment long

		pour être pertinent (1/2 journée - journée)
Comment rassurer les parents sur les conditions de sécurité ?	Mettre à disposition du matériel (baliser les chemins...)	<ul style="list-style-type: none"> • Et que les enfants aient des bottes, k-way, habits de rechange tout le temps à disposition • Mais aussi des plans, des cartes de sentiers à jours (signalétique)
Comment rassurer les parents sur les conditions de sécurité ?	S'assurer des voies d'accès pour les secours	
Comment promouvoir et communiquer autour du dispositif lors de temps Parents / école / ALAE en face à face et avec de la documentation ?	Vérifier les capacités des enfants avant les sorties, prévoir un encadrement pour les enfants ayant des besoins spécifiques ou des difficultés	
Comment rassurer les parents sur les conditions de sécurité ?	Initier un dialogue autour de la présence des chasseurs dans les bois et de la problématique sécuritaire	
	connaître les ressources du territoire. (assos, commune...)	<ul style="list-style-type: none"> • Mais aussi Office de tourisme • Connaître mais aussi recenser les ressources, mais aussi les acteurs et leurs qualifications
Comment pourrait-on organiser des modes alternatifs de transport doux ?	Organiser des transports innovant (vélo, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • mais aussi organiser et sécuriser les itinérances (chemins notamment) qui y sont associées
Comment pourrait-on organiser des modes alternatifs de transport	Privilégier les accès aux espaces à pieds.	

doux ?		
	Garantir l'accessibilité à toutes les familles	<ul style="list-style-type: none"> • A mieux définir : notion d'accessibilité trop large

PROBLÈME	ACTION MODALITÉ MISE EN OEUVRE	RETOURS DES PARTICIPANTS
Comment obtenir l'adhésion de la hiérarchie institutionnelle de la "hiérarchie" ?	Donner des garanties suffisamment solides : quels points de programme traités quand et comment ? quelles évaluations puis régulations ?	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un cahier des charges précis
Comment pourrait-on donner une image de "sérieux" (au sens éducatif) à cette nouvelle approche auprès de l'ensemble de la communauté éducative ? (enfants / parents / acteurs pédagogiques / ...)	Afficher clairement la collaboration transversale entre tous les temps éducatifs et entre tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un point régulier sur ce sujet lors des conseils d'école • Nécessité de co-construire entre les différents acteurs et de définir très clairement les différents temps.
Comment associer l'ensemble des acteurs éducatifs au projet ?	Information, sensibilisation, appropriation : rencontre, réunion, conférence, atelier, voyage découverte (ex: Alsace, Poitou)	<ul style="list-style-type: none"> • en intersectoriel
Comment pourrait-on coconstruire, coordonner et mutualiser entre tous les acteurs du territoire ?	Encourager les actions communes et non dissociées sur de mêmes unités de temps et de lieux par des acteurs différents	
Comment pourrait-on coconstruire, coordonner et mutualiser entre tous les acteurs du territoire ?	Favoriser l'adhésion à travers la reconnaissance des compétences de chaque acteur, de leur complémentarité et leur apport au projet global	<ul style="list-style-type: none"> • La place des parents dans le projet, dans la gouvernance

Comment pourrait-on coconstruire, coordonner et mutualiser entre tous les acteurs du territoire ?	Associer TOUS les acteurs dès le départ sans "hiérarchie éducative"	<ul style="list-style-type: none"> • convier les enseignant.e.s, IEN, directeur.trice.s d'école... aux PEDT! • Les parents
Comment pourrait-on donner une image de "sérieux" (au sens éducatif) à cette nouvelle approche auprès de l'ensemble de la communauté éducative ? (enfants / parents / acteurs pédagogiques / ...)	Encourager une communication de l'inspection académique à destination des familles et des enseignants ("sérieux" = "apprentissages fondamentaux" donc EN)	
	Commencer par une approche sur quelques établissements volontaires pouvant ensuite s'étendre à d'autres (progressivité) ; démarche de type essai-erreur permettant de corriger si besoin la mise en oeuvre du projet	
Comment pourrait-on donner une image de "sérieux" (au sens éducatif) à cette nouvelle approche auprès de l'ensemble de la communauté éducative ? (enfants / parents / acteurs pédagogiques / ...)	Montrer à l'aide d'indicateurs l'apport du projet sur les savoirs fondamentaux mais aussi le bien-être de l'enfant	

PROBLÈMES	ACTION PÉDAGOGIE	RETOURS DES PARTICIPANTS
Comment évaluer les acquis des élèves et infléchir les démarches et les contenus en fonction des résultats ? Comment s'assurer des acquis dans des confitions différentes ?	S'assurer d'évaluations diagnostiques et formatives très régulières	
Comment peut-on répondre au besoin de formation des enseignants sur	S'assurer que le volume horaire réglementaire par discipline est globalement	

l'enseignement à l'extérieur ?	préservé (construction en transversalité) de manière à traiter les programmes ?	
Comment "scolariser l'extérieur" de manière à ne pas s'affranchir de l'acquisition de certain savoir être habituellement visés ?	Régulation : établir un cahier des charges dans lequel faire figurer ce point (entre autres)	
Comment "scolariser l'extérieur" de manière à ne pas s'affranchir de l'acquisition de certain savoir être habituellement visés ?	Régulation : prendre appui sur l'expertise des corps d'inspection	
Comment peut-on répondre au besoin de formation des enseignants sur l'enseignement à l'extérieur ?	prendre appui sur les compétences didactiques des profs pour mettre en oeuvre des activités hors classe réellement efficaces ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mais aussi sur celles d'autres intervenants (en présence ou non d'enseignants). Problème de sémantique : est-ce que pédagogie signifie enseignement uniquement ?
Comment s'assurer de la continuité pédagogique entre acteurs scolaires et périscolaires ?	Créer et mettre en oeuvre de nouveau temps de concertation entre les équipes des ALAE et les équipes enseignantes en plus des 3 conseils d'écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les ALAE dans le projet d'école clairement • Le PEDT est un cadre pertinent pour la concertation, avec des copil/cotech pouvant être bien plus fréquents

PROBLÈMES	ACTION GESTION PLANNING	RETOURS DES PARTICIPANTS
Comment mieux gérer les passages de relais entre	Pour limiter les aller-retours entre différentes structures,	<ul style="list-style-type: none"> • Mais aussi encourager la

Parents / Péri / Restauration / Scolaire en extérieur ?	intervenant.e.s.. prévoir des lieux permettant la différenciation de zones (repos, repas,...) même en extérieur.	création de tels lieux en relation avec les communes et l'intercommunalité,
Comment mieux gérer les passages de relais entre Parents / Péri / Restauration / Scolaire en extérieur ?	Pour limiter les aller-retours entre différentes structures, intervenant.e.s, prévoir les lieux en fonction des possibilités de restauration : abris, accès toilettes, accès à l'eau...	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, mais les enfants peuvent revenir aussi sur la cantine scolaire le temps du repas
Comment faire respecter les horaires par tous les acteurs ?	associer tou.te.s les acteur.trice.s à l'écriture et signature d'un règlement intérieur commun et harmonisé	
Comment mieux gérer les passages de relais entre Parents / Péri / Restauration / Scolaire en extérieur ?	Consacrer un temps de communication pendant le passage de relais	
	Régulation : s'assurer d'un temps de concertation	
Comment faire respecter les horaires par tous les acteurs ?	identifier des lieux proches des structures	
	limiter les déplacements motorisés	
Comment faire respecter les horaires par tous les acteurs ?	équilibrer les activités intérieur et extérieur au fil des saisons	
	associer systématiquement les profs dans la conception des cours dispensés hors classe	Toutes les options sont possibles : si ce sont des cours, des enseignants; si ce sont d'autres activités, des enseignants et/ou d'autres acteurs
	Aller voir d'autres territoires ayant déjà mis en place un	

	projet similaire pour faire appel à l'expérience	
	Faire un ALSH dans la nature	
Comment prévoir les plan B ?	Adapter les activités en fonction des âges des enfants	
Comment prévoir les plan B ?	Anticiper les problèmes : souci d'un enfant, météo, ...	

Pour faciliter ou accompagner la mise en oeuvre de certaines actions, des ressources sont mises à disposition sur le site de l'association "L'enfant dans la nature". Elles pourront être utiles aux différents acteurs : <https://www.lenfantdanslanature.org/ressources>